

# ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE

Projet de modification au  
*Règlement sur l'agrément d'un service d'archives  
privées afin de prolonger la durée de l'agrément*

**Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec**

**17 juin 2024**

SOMMAIRE EXÉCUTIF	1
Proposition du projet	1
Impacts	1
1. DÉFINITION DU PROBLÈME	2
2. PROPOSITION DU PROJET	3
3. ANALYSE DES OPTIONS NON RÉGLEMENTAIRES	3
4. ÉVALUATION DES IMPACTS	3
4.1 Description des secteurs touchés	3
4.2 Coûts pour les entreprises	3
4.3 Économies pour les entreprises	6
4.4 Synthèse des coûts et des économies	6
4.5 Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies	7
4.6 Consultation des parties prenantes sur les hypothèses de calcul des coûts et d'économies	7
4.7 Autres avantages, bénéfices et inconvénients de la solution projetée	7
5. APPRÉCIATION DE L'IMPACT ANTICIPÉ SUR L'EMPLOI	8
6. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)	8
7. COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES	9
8. COOPÉRATION ET HARMONISATION RÉGLEMENTAIRES	9
9. FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BONNE RÉGLEMENTATION	9
10. CONCLUSION	9
11. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	10
12. PERSONNE(S)-RESSOURCE(S)	10
13. LES ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION CONCERNANT LA CONFORMITÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE <sup>1</sup>	10
ANNEXE – Évaluation des coûts de gestion du programme pendant l'année prévue pour les renouvellements	13

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'article 22 de la *Loi sur les archives (RLRQ, c A-21.1)* permet à une personne ou à un organisme de demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) d'agrèer son service d'archives privées. L'agrément confirme la haute qualité et la performance des organismes qui en sont titulaires. Il les rend admissibles au *programme Soutien aux archives privées* de BAnQ, leur permettant d'obtenir une aide financière au fonctionnement, ainsi qu'aux programmes *Aide aux Immobilisations* et *Mécénat Placements Culture* du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Actuellement, la période de validité maximale d'un agrément prévue par le [Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées \(RLRQ, c A-21.1, r.1\)](#) est de deux ans, qu'il s'agisse de l'agrément initial ou d'un renouvellement. Les services d'archives privées agréés (SAPA) doivent donc formuler une demande de renouvellement tous les deux ans.

Cette courte période de validité de l'agrément a pour conséquence de rendre plus ardue la planification des activités des SAPA à long terme et de réduire leur stabilité de fonctionnement ainsi que de financement. Pour BAnQ, cette courte fréquence occasionne une gestion continuelle et alourdit le processus administratif des programmes.

### Proposition du projet

Le projet consiste à modifier le *Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées* afin de prolonger la durée de la période de validité de l'agrément de deux à cinq ans.

Les organismes visés par ce prolongement de la période de validité de l'agrément sont les 42 SAPA et BAnQ.

### Impacts

Cette modification réglementaire comporte deux impacts importants :

- Elle favorise la stabilité de fonctionnement et de financement des SAPA, ce qui leur permettra de planifier plus efficacement leurs activités à long terme. Il en résultera une économie de 117 600 \$ pour l'ensemble des SAPA. En effet, l'agrément confirmant le professionnalisme du SAPA, il peut faciliter la recherche de financement auprès d'autres organismes publics comme les Villes et les Municipalités régionales de comté (MRC). De plus, il donne accès au programme Soutien aux archives privées de BAnQ et aux programmes Aide aux Immobilisations et Mécénat Placements Culture du MCC.
- Elle permet à BAnQ de gagner en efficience en allégeant la gestion de l'agrément. BAnQ pourra ainsi investir le temps récupéré dans l'accompagnement et l'encadrement des SAPA, mais aussi auprès des autres organismes du secteur privé (communautés religieuses, communautés autochtones, entreprises, sociétés d'histoires, etc.) afin de les aider dans la gestion de leurs archives.

# 1. DÉFINITION DU PROBLÈME

L'article 22 de la Loi sur les archives (RLRQ, c A-21.1) (la Loi) permet à une personne ou à un organisme de demander à BAnQ d'agréer son service d'archives privées. L'agrément confirme la haute qualité et la performance des organismes qui en sont titulaires. Il les rend admissibles au programme Soutien aux archives privées de BAnQ leur permettant d'obtenir une aide financière au fonctionnement et aux programmes Aide aux immobilisations et Mécénat Placements Culture du MCC.

Les conditions d'admissibilité à ce programme sont déterminées par le Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (RLRQ, c A-21.1, r.1) (le Règlement) et par BAnQ en conformité avec les lignes directrices déterminées par le ministre de la Culture et de Communications. Adopté en 1990 et créant du même coup le programme d'agrément, ce Règlement n'a fait l'objet d'aucune modification depuis son entrée en vigueur.

Depuis 1990, BAnQ a procédé à la mise en place graduelle d'un réseau de SAPA qui, dans l'ensemble du Québec, constituent des partenaires privilégiés de ses centres régionaux en ce qui a trait à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion des archives d'origine privée.

Les objectifs de l'agrément sont de :

- promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées;
- reconnaître les services d'archives privées qui possèdent toutes les caractéristiques d'un service d'archives professionnel;
- souligner les efforts accomplis par les communautés locales et régionales pour la conservation et la mise en valeur de leurs archives privées.

Tel que précisé à l'article 5 du Règlement, l'agrément d'un SAPA est valide pour une période de deux ans. Le SAPA doit ensuite, tous les deux ans, formuler une demande de renouvellement de son agrément selon les modalités prévues. L'agrément est alors renouvelé si son titulaire respecte toujours les exigences prévues par le Règlement et les conditions établies par BAnQ.

En vertu de l'article 24 de la Loi, BAnQ peut en tout temps suspendre ou révoquer l'agrément d'un titulaire qui ne se conforme pas aux conditions applicables. Depuis la mise en place du programme, BAnQ n'a révoqué un agrément qu'à deux occasions ce qui atteste de la stabilité du réseau en place.

En 2008 et 2013, BAnQ a procédé à l'évaluation de ses programmes. Certaines recommandations énoncées ont été mises en œuvre lors de la période d'agrément 2018-2020.

La mise en place de certaines de ces nouvelles mesures a suscité une vague de mécontentement qui s'est rapidement propagée dans l'ensemble du réseau des SAPA. Afin de répondre à ces préoccupations, à la demande du MCC, BAnQ a mis en place un comité pour faciliter la transition.

Les évaluations réalisées au cours des dernières années, y compris les travaux du comité de transition, ont identifié la durée de validité de l'agrément comme l'un des irritants majeurs. Le renouvellement de l'agrément ayant lieu tous les deux ans, il s'avère complexe pour les SAPA de planifier à long terme leurs activités, leurs sources de financement et de mettre en place les différentes mesures pour assurer la qualité de leurs services. Pour BAnQ, cette courte fréquence occasionne une gestion continuelle et alourdit le processus administratif des programmes.

## 2. PROPOSITION DU PROJET

Il est proposé de modifier le Règlement afin de prolonger la durée de validité de l'agrément de deux à cinq ans. Il s'agit d'une solution allégeant le processus administratif pour les SAPA et BAnQ. Elle assure également une stabilité pour le fonctionnement des SAPA.

Une fois le Règlement modifié, BAnQ pourra rétroactivement rectifier la durée de l'agrément en cours de deux ans à cinq ans; les renouvellements d'agrément des SAPA et un nouvel agrément ayant eu lieu le 6 janvier 2024 pour une période de deux ans.

## 3. ANALYSE DES OPTIONS NON RÉGLEMENTAIRES

Dans l'attente d'une prolongation de la durée de validité de l'agrément, BAnQ a modifié, en 2018, ses façons de faire concernant le renouvellement d'agrément des SAPA pour en faciliter la planification et la gestion. Ainsi, la période d'inscription et la date de renouvellement d'agrément sont maintenant les mêmes pour tous les SAPA, plutôt qu'à des moments différents dans l'année. Ce changement uniformise et accélère le processus de traitement des demandes.

Malgré tout, ce changement exige toujours que le processus soit refait tous les deux ans.

## 4. ÉVALUATION DES IMPACTS

### 4.1 Description des secteurs touchés

Les organismes visés par ce prolongement de la période de validité de l'agrément sont les SAPA et BAnQ. Actuellement, il y a 42 SAPA sur le territoire du Québec. Les SAPA sont principalement des organismes à but non lucratif<sup>1</sup> qui ont pour mandat l'acquisition, le traitement, la conservation et la diffusion des archives d'origine privée.

Il existe de nombreux types de SAPA : sociétés d'histoire, centres d'archives, musées, communautés religieuses, etc. Ils constituent des partenaires privilégiés de BAnQ dans sa mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur des archives d'origine privée.

### 4.2 Coûts pour les entreprises

Cette modification réglementaire n'occasionne pas de coûts supplémentaires pour la gestion des programmes. Au contraire, le fait d'allonger la période de validité des agréments de deux à cinq ans permet d'alléger le processus administratif des SAPA et de BAnQ.

Pour les SAPA, elle représente un gain important en leur assurant une stabilité de fonctionnement et de financement. Actuellement, les SAPA doivent fournir pour leur demande de renouvellement d'agrément :

---

<sup>1</sup> Seuls le Musée de la civilisation et le Secteur des archives privées de la Ville de Lévis sont des organismes publics.

- Une résolution du conseil d'administration désignant la personne autorisée à produire une telle demande;
- Une confirmation que l'organisme appartient toujours à la catégorie de personnes ou d'organismes décrite dans la section 1 du *Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées* (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 1) et qu'il continue à respecter les conditions déterminées par BAnQ;
- Le dernier rapport d'activités de l'organisme, si celui-ci n'a pas déjà été transmis à BAnQ ;
- Les derniers états financiers et les plus récentes prévisions budgétaires, si ceux-ci n'ont pas déjà été transmis à BAnQ.

BAnQ estime que pour un SAPA qui aurait déjà transmis son dernier rapport d'activités et ses derniers états financiers, le temps nécessaire pour préparer et soumettre sa demande de renouvellement serait d'environ 35 heures pour un montant équivalent de 1 400 \$<sup>2</sup>. Ainsi, en prolongeant la période d'agrément, les SAPA ne feront qu'une seule fois le processus d'agrément sur une période de cinq ans plutôt que trois fois, représentant une économie de 2 800 \$ pour chacun des SAPA pour un total de 117 600 \$ pour l'ensemble des SAPA.

Pour BAnQ, la période de renouvellement de l'agrément des SAPA implique plusieurs membres de son personnel tout au long du processus (voir annexe 1). BAnQ estime que le temps consacré par son personnel durant l'année du renouvellement des agréments représente environ 1348 heures pour un montant équivalent de 55 005 \$. Ainsi, en prolongeant la période d'agrément de deux à cinq ans, BAnQ ne fait qu'une seule fois le processus d'agrément plutôt que trois fois représentant une économie de 110 010 \$ (55 005 \$ x 2).

Cette économie de temps pourra servir à développer des outils (guides, formations, outils de gestion, etc.) et à bonifier l'accompagnement offert aux SAPA, mais aussi auprès des autres organismes du secteur privé (communautés religieuses, communautés autochtones, entreprises, sociétés d'histoires, etc.) pour les aider dans la gestion de leurs archives.

TABLEAU 1

**Coûts directs liés à la conformité aux règles**  
(en dollars)

	Période d'implantation	Coûts par année (récurrents) <sup>(1)</sup>
Dépenses en capital (acquisition d'un terrain, d'une machinerie, d'un système ou d'un équipement informatique, construction ou modification d'un bâtiment, etc.)	0	0
Coûts de location d'équipement	0	0
Coûts d'entretien et de mise à jour des équipements	0	0
Dépenses en ressources humaines (consultants, employés, gestionnaires, etc.)	0	0
Coûts pour les ressources spécifiques (ex. : trousse, outils, publicité, etc.)	0	0
Autres coûts directs liés à la conformité	0	0
<b>TOTAL DES COÛTS DIRECTS LIÉS À LA CONFORMITÉ AUX RÈGLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le coût par année en dollars courants permet de démontrer l'ampleur des coûts inhérents aux règles. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts peut être utilisée pour les projets dont les coûts doivent être calculés sur une moyenne ou longue période (5 ou 10 ans).

<sup>2</sup> Moyenne d'un salaire d'un archiviste : 40 \$/heure.

TABLEAU 2

**Coûts liés aux formalités administratives**  
(en dollars)

	Période d'implantation	Coûts par année (récurrents)(1)
Coûts liés aux formalités administratives existantes (modification de la formalité administrative déjà existante)	0	0
Coûts de production, de gestion et de transmission des rapports, des enregistrements, des registres et des formulaires d'autorisation	0	0
Dépenses en ressources externes (ex. : consultants)	0	0
Autres coûts liés aux formalités administratives	0	0
<b>TOTAL DES COÛTS LIÉS AUX FORMALITÉS ADMINISTRATIVES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) La méthode de calcul des coûts en dollars courants permet de démontrer l'ampleur des coûts inhérents aux règles. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts peut être utilisée pour les projets dont les coûts doivent être calculés sur une moyenne ou longue période (5 ou 10 ans).

TABLEAU 3

**Manques à gagner**  
(en dollars)

	Période d'implantation	Coûts par année(récurrents)(1)
Diminution du chiffre d'affaires	0	0
Autres types de manques à gagner	0	0
<b>TOTAL DES MANQUES À GAGNER</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Les manques à gagner par année en dollars courants permettent de démontrer l'ampleur des coûts inhérents aux règles. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts peut être utilisée pour les projets dont les coûts doivent être calculés sur une moyenne ou longue période (5 ou 10 ans).

TABLEAU 4

**Synthèse des coûts pour les entreprises (\*obligatoire)**  
(en dollars)

	Période d'implantation	Coûts par année (récurrents)(1)
Coûts directs liés à la conformité aux règles	0	0
Coûts liés aux formalités administratives	0	0
Manques à gagner	0	0
<b>TOTAL DES COÛTS POUR LES ENTREPRISES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Le coût par année en dollars courants permet de démontrer l'ampleur des coûts inhérents aux règles. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts peut être utilisée pour les projets dont les coûts doivent être calculés sur une moyenne ou longue période (5 ou 10 ans).

### 4.3. Économies pour les entreprises

TABLEAU 5

**Économies, revenus supplémentaires pour les entreprises et participation du gouvernement (\*obligatoire)**

(en dollars)

	Période d'implantation	Économies, revenus supplémentaires pour les entreprises et participation du gouvernement pour atténuer le coût du projet par année (récurrents) <sup>(1)</sup>
<b>Économies liées à la conformité aux règles</b>	0	0
Économies liées à l'achat d'équipements moins coûteux qu'à l'habituel	0	0
Réduction d'autres coûts liés aux formalités administratives	0	117 600 \$
Revenus supplémentaires à la suite de l'augmentation des tarifs payables aux entreprises	0	0
Contribution gouvernementale sous différentes formes (de réduction de taxes, crédit d'impôt, subventions, etc.)	0	0
<b>TOTAL DES EFFETS FAVORABLES AU PROJET (DES ÉCONOMIES POUR LES ENTREPRISES, REVENUS SUPPLÉMENTAIRES ET CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT POUR ATTÉNUER LE COÛT DU PROJET)</b>	<b>0</b>	<b>117 600 \$</b>

(1) Les économies par année en dollars courants permettant de démontrer l'ampleur des économies produites à la suite de nouvelles règles introduites. Cependant, la méthode d'actualisation des économies peut être utilisée lorsque des économies sont anticipées sur une moyenne ou longue période (ex. : 5 ou 10 ans).

### 4.4. Synthèse des coûts et des économies

TABLEAU 6

**Synthèse des coûts et des économies (\*obligatoire)**

(en dollars)

	Période d'implantation	Coûts, économies, revenus supplémentaires pour les entreprises et participation du gouvernement pour atténuer le coût du projet par année (récurrents) <sup>(1)</sup>
Total des coûts pour les entreprises	0	0
Revenu supplémentaire pour les entreprises	0	0
Participation du gouvernement pour atténuer le coût du projet	0	0
Total des économies pour les entreprises	0	117 600 \$
<b>COÛTS NETS POUR LES ENTREPRISES</b>	<b>0</b>	<b>117 600 \$</b>

(1) Les coûts par année et les économies par année en dollars courants permettent de comprendre l'importance des coûts et des économies à la suite de nouvelles règles introduites. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts et des économies peut être utilisée lorsque des économies sont anticipées sur une moyenne ou longue période (ex. : 5 ou 10 ans).

## 4.5 Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies

Pour les SAPA, l'estimation des coûts prend en considération le temps de travail accordé par l'archiviste pour la préparation des documents et le suivi de la demande de renouvellement d'agrément. Le taux horaire moyen pour un archiviste est de 40 \$. Les coûts estimés pour chacun des SAPA pour la réalisation de ces activités est de 1400 \$ (35 heures x 40 \$/heure).

En prolongeant la durée de validité de l'agrément à cinq ans, chaque SAPA économise un montant de 2 800 \$ étant donné qu'ils ne font qu'une seule demande plutôt que trois dans une période de cinq ans. Ainsi pour l'ensemble du réseau des SAPA, cela représente une économie de 117 600 \$ (42 SAPA x 2 800 \$).

Pour BAnQ, l'estimation des coûts prend en considération le temps de travail accordé par les membres de son personnel qui participent au processus de renouvellement de l'agrément des SAPA (directrice, responsable des programmes, archivistes régionaux, adjointe administrative). Les coûts estimés pour le temps consacré par le personnel de BAnQ durant l'année du renouvellement des agréments sont de 55 005 \$. Ainsi, en prolongeant la période d'agrément de deux à cinq ans, cela équivaut à une économie de 110 010 \$ (55 005 \$ x 2).

## 4.6. Consultation des parties prenantes sur les hypothèses de calcul des coûts et d'économies

Pour les hypothèses de calcul, des membres de l'exécutif du Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec (RSAPAQ) ont été consultés afin de s'assurer que les heures de travail et les montants indiqués dans l'AIR au sujet des SAPA correspondent bien à leur réalité.

## 4.7 Autres avantages, bénéfiques et inconvénients de la solution projetée

Cette modification réglementaire représente un gain important tant pour les SAPA que pour BAnQ. Les SAPA pourront plus efficacement planifier à long terme leurs activités et leur gestion financière. En prolongeant la période d'agrément, les SAPA feront qu'une seule fois le processus d'agrément sur une période de cinq ans plutôt que trois fois représentant une économie de 2 800 \$ pour chacun des SAPA pour un total de 117 600 \$ pour l'ensemble des SAPA.

BAnQ gagnera en efficience par un allègement de la gestion des programmes. Ainsi, en prolongeant la période d'agrément de deux à cinq ans, BAnQ ne fait qu'une seule fois le processus d'agrément plutôt que trois fois représentant une économie de 110 010 \$ (55 005 \$ x 2). Il pourra investir le temps ainsi récupéré pour bonifier l'accompagnement des SAPA dans le développement de leurs activités, mais aussi auprès des autres organismes du secteur privé (communautés religieuses, communautés autochtones, entreprises, sociétés d'histoires, etc.) pour les aider dans la gestion de leurs archives.

Enfin, le contrôle exercé par BAnQ sur la qualité et la performance des organismes titulaires d'un agrément sera maintenu puisque la modification réglementaire n'aura pas d'incidence sur le pouvoir conféré à BAnQ en vertu de l'article 24 de la Loi.

## 5. APPRÉCIATION DE L'IMPACT ANTICIPÉ SUR L'EMPLOI

### Grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi (obligatoire)

Appréciation <sup>(1)</sup>	Nombre d'emplois touchés
<b>Impact favorable sur l'emploi</b> (création nette globale d'emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le(s) secteur(s) touché(s))	
<input type="checkbox"/>	500 et plus
<input type="checkbox"/>	100 à 499
<input type="checkbox"/>	1 à 99
<b>Aucun impact</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	0
<b>Impact défavorable</b> (perte nette globale d'emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le(s) secteur(s) touché(s))	
<input type="checkbox"/>	1 à 99
<input type="checkbox"/>	100 à 499
<input type="checkbox"/>	500 et plus
<b>Analyse et commentaires :</b> Pour les SAPA, les coûts estimés dans cette analyse démontrent une économie de temps qui pourrait être investie dans les activités et la recherche de financement.  De plus, le prolongement de la durée de validité de l'agrément sur une plus longue période leur assure une stabilité qui pourrait faciliter l'embauche de personnel.	

(1) Il faut cocher la case correspondante à la situation.

## 6. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

La majorité des SAPA sont des organismes à but non lucratif (OBNL). L'expérience acquise au fil des ans par BAnQ dans le cadre de l'agrément des SAPA démontre que l'organisme gagne à mettre en place des mécanismes simples qui lui permettent de remplir les obligations avec un minimum d'intervention.

Pour les SAPA, les coûts estimés dans cette analyse démontrent une économie de temps qui pourrait être investie dans les activités et la recherche de financement. De plus, le prolongement de l'agrément sur une plus longue période leur assure une stabilité qui peut faciliter l'embauche de personnel.

## 7. COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

La modification réglementaire proposée n'a aucun impact sur la compétitivité entre les SAPA. Au contraire, l'augmentation de la durée de validité de l'agrément entrainera une stabilité du réseau et permettra d'accroître les projets de collaborations entre les SAPA.

## 8. COOPÉRATION ET HARMONISATION RÉGLEMENTAIRES

Le Québec étant la seule province au Canada ayant sur son territoire un réseau de services d'archives privées agréées, la proposition de modification réglementaire ne prévoit pas de disposition de coopération ou d'harmonisation avec les autres provinces ou territoires du Canada.

## 9. FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BONNE RÉGLEMENTATION

La modification réglementaire proposée respecte les principes de bonne réglementation et les fondements de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. Celle-ci répond à un besoin, qui a été clairement identifié par les SAPA et BAnQ comme un irritant majeur dans le processus d'agrément, et a été élaborée et mise en œuvre en entière collaboration entre les deux parties.

De plus, la prolongation de la durée de la période d'agrément permettra aux SAPA et à BAnQ de minimiser leurs coûts de gestion et de simplifier et d'alléger leurs interventions dans le processus d'agrément.

## 10. CONCLUSION

La [\*Loi sur les archives \(RLRQ, c A-21.1\)\*](#) permet à une personne ou à un organisme de demander à BAnQ d'agréer son service d'archives privées. L'agrément confirme la haute qualité et la performance des organismes qui en sont titulaires.

La période de validité de l'agrément étant de deux ans, cela fait en sorte que les SAPA doivent donc formuler une demande de renouvellement tous les deux ans. Cette situation a pour conséquence de rendre plus ardue la planification des activités des SAPA à long terme et de réduire leur stabilité de fonctionnement ainsi que de financement. Pour BAnQ, cette courte fréquence occasionne une gestion continuelle et alourdit le processus administratif des programmes.

La modification de la durée de l'agrément de deux à cinq ans favorisera la stabilité de fonctionnement et de financement des SAPA. Elle permettra également aux SAPA et à BAnQ de gagner en efficience, en allégeant le processus administratif de l'agrément ce qui permettra une économie de coûts pour les deux parties.

## 11. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Comme c'est déjà le cas, BAnQ s'assurera que l'information et les modalités relatives à la prolongation de la durée de l'agrément soient communiquées auprès des SAPA et disponibles sur son site Web.

## 12. BAnQ vise une application de la nouvelle durée de l'agrément lors du cycle qui vient de débiter, soit rétroactivement à l'annonce faite aux SAPA le 6 janvier 2024. PERSONNE(S)-RESSOURCE(S)

Valérie D'Amour  
Directrice des régions  
Direction générale des Archives nationales  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
[valerie.damour@banq.gc.ca](mailto:valerie.damour@banq.gc.ca)  
514 873-1101, poste 6281

Analyse d'impact réglementaire approuvée par :  
Jocelyn Babin  
Répondant ministériel  
[jocelyn.babin@mcc.gouv.qc.ca](mailto:jocelyn.babin@mcc.gouv.qc.ca)

## 13. LES ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION CONCERNANT LA CONFORMITÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE<sup>1</sup>

1	Responsable de la conformité des AIR	Oui	Non
	Est-ce que l'AIR a été soumise au responsable de la conformité des AIR de votre ministère ou organisme?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Sommaire exécutif	Oui	Non
	Est-ce que le sommaire exécutif comprend la définition du problème, la proposition du projet, les impacts, les exigences spécifiques ainsi que la justification de l'intervention?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que les coûts globaux et les économies globales sont indiqués au sommaire exécutif?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Définition du problème	Oui	Non
	Est-ce que la définition du problème comprend la présentation de la nature du problème, le contexte, les causes et la justification de la nécessité de l'intervention de l'État ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Proposition du projet	Oui	Non
	Est-ce que la proposition du projet indique en quoi la solution projetée est en lien avec la problématique?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Analyse des options non réglementaires	Oui	Non
	Est-ce que les solutions non législatives ou réglementaires ont été considérées ou est-ce qu'une justification est présentée pour expliquer les raisons du rejet des options non réglementaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<b>6</b>	<b>Évaluations des impacts</b>		
<b>6.1</b>	<b>Description des secteurs touchés</b>	Oui	Non
	Est-ce que les secteurs touchés ont été décrits (le nombre d'entreprises, nombre d'employés, le chiffre d'affaires)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.2</b>	<b>Coûts pour les entreprises</b>		
<b>6.2.1</b>	<b>Coûts directs liés à la conformité aux règles</b>	Oui	Non
	Est-ce que les coûts <sup>3</sup> directs liés à la conformité aux règles ont été quantifiés en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.2.2</b>	<b>Coûts liés aux formalités administratives</b>	Oui	Non
	Est-ce que les coûts <sup>2</sup> liés aux formalités administratives ont été quantifiés en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.2.3</b>	<b>Manques à gagner</b>	Oui	Non
	Est-ce que les coûts <sup>2</sup> associés aux manques à gagner ont été quantifiés en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.2.4</b>	<b>Synthèse des coûts pour les entreprises (obligatoire)</b>	Oui	Non
	Est-ce que le tableau synthèse des coûts <sup>2</sup> pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.3</b>	<b>Économies pour les entreprises (obligatoire)</b>	Oui	Non
	Est-ce que le tableau sur les économies <sup>2</sup> pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.4</b>	<b>Synthèse des coûts et des économies (obligatoire)</b>	Oui	Non
	Est-ce que le tableau synthèse sur les coûts et les économies pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.5</b>	<b>Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'analyse présente les hypothèses utilisées afin d'estimer les coûts et les économies pour les entreprises?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.6</b>	<b>Élimination des termes imprécis dans les sections portant sur les coûts et les économies</b>	Oui	Non
	Est-ce que les termes imprécis tels que « impossible à calculer, coût faible, impact négligeable » dans cette section portant sur les coûts et les économies pour les entreprises ont été éliminés?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.7</b>	<b>Consultation des parties prenantes sur les hypothèses de calcul de coûts et d'économies dans le cas du projet de loi ou du projet de règlement</b>	Oui	Non
	Est-ce que le processus de consultation pour les hypothèses de calcul de coûts et d'économies a été prévu?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p style="text-align: center;">Au préalable : <input checked="" type="checkbox"/> (cocher)</p> <p style="text-align: center;">Durant la période de publication préalable du projet de règlement à la <i>Gazette officielle du Québec</i> ou lors la présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale <input type="checkbox"/> (cocher)</p>		
<b>6.8</b>	<b>Autres avantages, bénéfiques et inconvénients de la solution projetée</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'AIR fait état des autres avantages, bénéfiques et inconvénients de la solution projetée pour l'ensemble de la société (entreprises, citoyens, gouvernement, etc.)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>7</b>	<b>Appréciation de l'impact anticipé sur l'emploi</b>	Oui	Non
	Est-ce que la grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi a été insérée à l'AIR?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que l'effet anticipé sur l'emploi a été quantifié et la case correspondante à la grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi cochée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>3</sup> Pour plus de détail sur le contenu de chacune des sections de l'AIR, il faut consulter le guide de l'AIR.

<sup>2</sup> S'il n'y a aucun coût ni d'économie, l'estimation est considérée 0\$.

<b>8</b>	<b>Petites et moyennes entreprises (PME)</b>	Oui	Non
	Est-ce que les règles ont été modulées pour tenir compte de la taille des entreprises ou dans le cas contraire est-ce que l'absence de dispositions spécifiques aux PME a été justifiée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>9</b>	<b>Compétitivité des entreprises</b>	Oui	Non
	Est-ce qu'une analyse comparative des règles avec des principaux partenaires commerciaux du Québec a été réalisée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>10</b>	<b>Coopération et harmonisation réglementaires</b>	Oui	Non
	Est-ce que des mesures ont été prises afin d'harmoniser les règles entre le Québec et l'Ontario lorsqu'applicable et, le cas échéant, avec les autres partenaires commerciaux ou est-ce que l'absence de dispositions particulières en ce qui concerne la coopération et l'harmonisation réglementaire a été justifiée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>11</b>	<b>Fondements et principes de bonne réglementation</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'analyse fait ressortir dans quelle mesure les règles ont été formulées en respectant les principes de bonne réglementation et les fondements de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>12</b>	<b>Mesures d'accompagnement</b>	Oui	Non
	Est-ce que les mesures d'accompagnement qui aideront les entreprises à se conformer aux nouvelles règles ont été décrites ou est-ce qu'il est indiqué clairement qu'il n'y a pas de mesures d'accompagnement prévues?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## ANNEXE – Évaluation des coûts de gestion du programme pendant l'année prévue pour les renouvellements

Personnes	Tâches	% temps travail	Nbre d'heures <sup>4</sup>	Coûts <sup>5</sup>
Directrice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des activités et des différents documents pour la gestion du programme d'agrément des services d'archives privées</li> <li>• Participation aux rencontres du comité sur l'agrément et l'aide financière de BAnQ</li> <li>• Vérification et approbation des analyses des demandes d'agrément et de renouvellement</li> </ul>	5 %	91 h	5 400 \$
Responsable du programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination des activités du Programme</li> <li>• Planification et suivi de l'échéancier</li> <li>• Préparation et mise à jour des documents pour la gestion du Programme</li> <li>• Vérification des analyses des demandes d'agrément et de renouvellement</li> <li>• Préparation des documents pour le conseil d'administration</li> <li>• Suivi pour l'envoi des certificats d'agrément aux SAPA</li> <li>• Aide-conseil auprès des archivistes régionaux de BAnQ et des SAPA</li> <li>• Participation aux rencontres du comité sur l'agrément et l'aide financière de BAnQ</li> </ul>	20 %	365 h	14 600 \$
Membre du comité sur l'agrément et l'aide financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et mise à jour des documents pour la gestion du Programme</li> <li>• Vérification des analyses des demandes d'agrément et de renouvellement</li> <li>• Participation aux rencontres du comité sur l'agrément et l'aide financière de BAnQ</li> <li>• Aide-conseil auprès des archivistes régionaux de BAnQ et des SAPA</li> </ul>	15 %	273 h	10 920 \$
Archivistes régionaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi des lettres de rappel et réception des demandes de renouvellement des SAPA</li> <li>• Analyses des demandes d'agrément et de renouvellement</li> </ul>	Variable par archiviste en fonction du nombre de SAPA par région	574 h	22 960 \$
Adjointe administrative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation des documents pour le conseil d'administration</li> <li>• Préparation et suivi pour l'envoi des lettres et des certificats d'agrément aux SAPA</li> </ul>	2,5 %	45 h	1 125 \$
<b>Total</b>			<b>1 348 h</b>	<b>55 005 \$</b>

<sup>4</sup> Un employé travaille 1 826 heures par année.

<sup>5</sup> Moyenne des salaires : directeur – 60 \$/heure, archiviste – 40 \$/heure, adjointe administrative – 25 \$/heure.